



# **CONSEIL MUNICIPAL**

---

## **Procès-verbal intégral de la séance d'installation du 23 mai 2020**





## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

Mes Chers collègues, bonjour,

Soyez les bienvenus dans cette salle des mariages qui est en même temps notre salle du Conseil municipal et, comme j'ai signé la convocation, je vais procéder à l'appel avant de donner la parole et la présidence à notre doyenne, Madame Mireille Guezennec.

**ÉRIC BERDOATI : 34 membres sont présents :** Madame Virginie RECHAIN, Monsieur Nicolas PORTEIX, Madame Ségolène de LARMINAT, Monsieur François-Henri REYNAUD, Madame Capucine FREMIN du SARTEL, Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Madame Edith SAGROUN, Monsieur Nicolas PUJOL, Madame Diane MICHOUDET, Monsieur Olivier BERTHET, Madame Pauline GEISMAR, Monsieur Jacques GRUBER, Madame Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Monsieur Sacha GAILLARD, Madame Diane DOMAS de CRECY, Monsieur Laurent MONJOLE, Madame Mireille GUEZENEC, Monsieur Marc CLIMAUD, Madame Anne COVO, Monsieur Jean-Christophe ACHARD, Madame Brigitte PINAULT, Monsieur Jean-Jacques VEILLEROT, Madame Françoise ASKINAZI, Monsieur Jean-Claude TREMINTIN, Madame Céline PEIGNÉ, Madame Claire LOUVET, Monsieur Pierre BOSCHE, Madame Delphine POTIER, Monsieur Rafaël MAYCHMAZ, Madame Catherine GREVELINK, Monsieur Pierre CAZENEUVE, Monsieur Xavier BRUNSCHVIGG, Madame Catherine NADO.

Les Pouvoirs :

Monsieur Arnaud BOSSER a **donné pouvoir** à Monsieur Éric BERDOATI.

**ÉRIC BERDOATI :** Merci, mes Chers collègues, nous sommes donc bien représentés à **35**.

Nous avons, dans le cadre de l'ordonnance qui avait été édictée, trois possibilités pour organiser cette réunion :

- la 1<sup>ère</sup> possibilité : une séance du Conseil Municipal sans présence du public mais, pour affirmer le caractère public de la séance, nous avons choisi l'option de sa retransmission ;
- la 2<sup>ème</sup> possibilité était le huit clos, possibilité que nous n'avons pas retenue ;
- et une 3<sup>ème</sup> possibilité était d'organiser la séance dans un lieu différent, peut-être plus grand qui nous aurait donc permis d'accueillir le public, sous certaines circonstances et de façon limitée.

Il nous a semblé que la salle des mariages, lieu officiel du Conseil Municipal, se prêtait davantage à une séance d'installation.

Si nous avons des conseils municipaux ultérieurs et que nous sommes encore dans le respect des gestes barrières et des pratiques sanitaires en cours, nous verrons s'il y a lieu de délocaliser.

Délibération n° 13 : <b>LA DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
--

Comme traditionnellement, je vous propose la candidature de notre collègue **Sacha Gaillard** qui, même si chaque année il prend une année de plus, doit rester un des plus jeunes de notre conseil.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Pas d'autre candidature.

Je pense que vous acceptez que l'on puisse voter à main levée pour cet enjeu important.

Pas d'objection ? Qui est contre, qui s'abstient ? **Unanimité**.

C'est mieux que moi, félicitations, cher collègue.

**ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

**ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE**, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de Sacha GAILLARD.

Je crois en avoir fini pour ma première partie et je vais céder la place à notre doyenne Mireille Guezennec.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

### DÉCLARATION DE MIREILLE GUEZENEC, PRÉSIDENTE DE LA SÉANCE

Mes Chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue dans cette belle salle de la maison commune pour procéder à l'installation de notre Conseil municipal élu dès le premier tour le 15 mars dernier.

Je tiens à adresser à vous tous mes plus sincères félicitations pour votre élection. Nous sommes tous, je crois, dépositaires du plus beau mandat que nos concitoyens peuvent confier. Un mandat de proximité, de contact, d'actions concrètes et de réalisations qui se voient et qui se touchent.

Au moment où le discrédit frappe depuis plusieurs décennies l'ensemble de la classe politique, les Français restent très attachés à la relation personnelle avec leurs élus municipaux. C'est, selon moi, le pilier le plus solide de notre pacte Républicain.

Le moment que nous vivons aujourd'hui est un moment fort, solennel et singulier à plus d'un titre.

D'abord parce qu'avec l'élection du Maire et de ses adjoints, il vient parachever le processus démocratique des élections municipales engagées depuis plusieurs mois.

Puis, parce qu'il intervient après une période de confinement inédite, internationale et anxiogène qui, je crois bien, restera gravée dans les mémoires de tous. Je profite de cet instant pour remercier toutes les personnes qui se sont engagées pour accompagner et faciliter la vie de nos concitoyens. Je pense bien sûr à notre Maire, à mes collègues, aux agents municipaux, aux personnels soignants de notre hôpital, aux associations locales, aux nombreux particuliers qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour venir en aide à leurs voisins.

Ce moment est aussi une émotion personnelle ! Se retrouver doyenne d'une assemblée et ainsi en présider sa première séance n'est pas anodin pour une citoyenne plutôt discrète. Je voudrais saisir l'occasion de cet honneur pour vous appeler à faire émerger de notre engagement un modèle reconnu aux yeux de tous.

Chacun d'entre nous est, à partir de ce soir, un représentant de notre bien commun le plus précieux, cette République, avec ses lois et ses valeurs fondamentales. C'est une grande et belle responsabilité ! Mais c'est aussi une responsabilité qui impose exigence envers soi, humilité et exemplarité.

Je vous invite à l'exercer en gardant à l'esprit que nous avons été élus pour servir. Soyons dignes de la confiance accordée par les électeurs clodoaldiens. Malgré nos divergences éventuelles, présentes ou futures, veillons ensemble à ce que nos débats demeurent toujours constructifs et, pourquoi pas, inspirons-nous de la sagesse du proverbe africain qui affirme que « *Tout seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin* ».

C'est le vœu que je forme pour notre belle ville et ses habitants.

A présent, mes Chers collègues, je vous invite à procéder à l'examen de notre ordre du jour avec notamment l'élection de notre Maire, du Maire de toutes les Clodoaldiennes et de tous les Clodoaldiens.

Je vous remercie.

*(Applaudissements de l'assemblée)*

### Délibération n° 14 : L'ÉLECTION DU MAIRE

**La PRÉSIDENTE** : Je vous rappelle que l'élection du Maire se fait au scrutin secret et à la majorité absolue.

**2 assesseurs** sont désignés pour constituer le bureau, ce sont les 2 membres les plus jeunes de l'assemblée : Monsieur **Sacha GAILLARD** et Monsieur **Pierre CAZENEUVE**.

*(Tous deux sont invités par la Présidente à prendre place à la petite table au milieu de l'assemblée).*

Nous avons la candidature de :

- Monsieur **Éric BERDOATI** pour la liste « **Mon parti c'est Saint-Cloud** ».

Y a-t-il d'autres candidats ? Oui :

- Monsieur **Pierre BOSCHE** pour la liste « **Saint-Cloud 2020 !** ».

- Monsieur **Xavier BRUNSCHVICG** pour la liste « **Saint-Cloud, Rive-Gauche** ».

Vous avez, dans vos dossiers, des bulletins de vote et des enveloppes (que vous ne fermez pas).



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

**Xavier BRUNSCHVICG** : Pardonnez-moi, Madame la Présidente, il n'y a pas de discours des candidats ou un mot d'introduction ?

**La PRÉSIDENTE** : ce n'est pas prévu. On avait simplement dit, qu'étant donné les conditions sanitaires, on essayait de faire en sorte que la séance se déroule assez rapidement. Si vous voulez dire quelques mots, très rapides ...

**Xavier BRUNSCHVICG** : Nous ne sommes pas Fidel Castro, on peut faire court, rassurez-vous. Donc, Pierre, si tu veux commencer ....

### DÉCLARATION DE PIERRE BOSCHE

Oui, tout à fait.

Merci de me donner l'opportunité de présenter ma candidature. Je pense que c'est important dans le processus démocratique ; je me présente donc effectivement à l'élection de maire. Je suis bien conscient que ma candidature est largement symbolique dans le contexte d'une forte majorité du maire sortant, mais elle est en ligne avec l'engagement pris vis-à-vis de ma liste et vis-à-vis de l'ensemble de nos soutiens qui ont tout de même réuni 30 % des voix, dans un contexte difficile pour les candidats de changement. Ces 30% sont réunis autour d'un programme que nous voulons mettre en avant, car nous pensons qu'il est bon et nécessaire à cette ville et nous encourageons, d'ailleurs, la majorité municipale à s'en emparer ; nous serons en soutien pour cela.

Ma candidature se fait également l'écho plus conjoncturellement de la vraie fausse candidature du maire sortant et probable futur maire à la présidence du département qui nous a troublés et troublé nombre de Clodoaldiens, puisqu'elle s'est finalement située juste avant même l'installation de ce conseil.

Sachant que c'est un mandat de 6 ans, je n'ai jamais fait secret que, si j'avais été en position d'être élu maire, je l'aurais exercé sur 6 ans sans briguer de nouvelles responsabilités.

Cette campagne a été très personnalisée, le maire sortant a choisi un slogan très clair là-dessus : « Mon parti c'est Saint-Cloud », indiquant donc ainsi sa volonté de dédier son temps à la ville. Et nous pensons qu'effectivement notre ville mérite un maire à plein temps, dédié sur 6 ans à la mise en œuvre de son programme. Ma candidature fait donc aussi référence à cela, une candidature pour 6 ans et non pas 9 mois, 2 ans, 3 ans, c'est-à-dire le rythme des futures élections départementales ou nationales.

### DÉCLARATION DE XAVIER BRUNSCHVICG

Mes Chers collègues, bonjour.

Je voulais, en premier lieu, vous féliciter pour votre campagne, bravo à Éric, Monsieur Berdoati, peut-être futur maire de Saint-Cloud. Votre victoire et vos résultats, que nous regrettons bien évidemment, sont absolument incontestables ; donc félicitations, même si les conditions du scrutin ont été quelque peu compliquées. Personnellement, j'étais pour la tenue de ce scrutin, donc je ne vais pas maintenant le déplorer.

Mais on constate que beaucoup de personnes âgées, dont on craignait qu'elles n'aillent pas voter, sont en réalité allées massivement voter. Cela a été une certaine surprise pour ceux qui, en tout cas, tenaient un bureau de vote, et on sait que les personnes âgées votent majoritairement pour vous, et plus globalement pour les maires sortants ; on sait aussi que les nouvelles générations, qui sont peut-être plus sensibles à des thématiques que nous avons essayé de développer sur l'environnement, sur la place du vélo dans la ville, sur la solidarité, sur l'écologie, sont moins aller voter. Tant pis pour nous. Il n'en demeure pas moins que votre légitimité au lendemain du scrutin ne peut aucunement être remise en cause.

En ce qui nous concerne, le bilan qu'on fait de cette campagne, et on va, comme toujours, tenter de ne jamais nous départir de cette absolue lucidité, objectivité qui nous caractérise, est qu'il y a plusieurs points à en retenir.

Tout d'abord, on est assez déçu de notre résultat, 12,95 % - 13 %, on pensait qu'on aurait fait davantage et, en même temps, on est extraordinairement fiers de la campagne que nous avons menée, très riche en termes de contenu, de production, de propositions, et même en terme de modalités de campagne.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

---

Et on a le sentiment que c'est nous qui avons, en grande partie, posé les termes du débat lors de cette campagne, avec tout ce qu'on a essayé de développer dans le grand livre vert qui était vraiment très riche de propositions ; je crois qu'il y a beaucoup de candidats qui se sont positionnés par rapport aux propositions que nous formulions. Et, du coup, cette campagne, même si elle n'a pas été victorieuse, nous a donné beaucoup de force, de *drive* comme on dit, de l'influence, une vraie légitimité pour la suite, en tout cas, on en ressort avec beaucoup de force.

Ensuite, il y a eu la crise du coronavirus et le confinement qui s'en est suivi. Globalement, la ville et vous, Éric, vous avez fait le job, il n'y a pas de critique particulière, vous avez répondu présent. Quelques regrets, néanmoins.

- 1<sup>er</sup> regret, c'est qu'il n'y ait pas eu assez d'actions envers les plus vulnérables et, même s'il y a eu une attention qui a été portée à ceux qui manifestaient une forme de détresse, vous avez répondu, le CCAS était là, etc..., mais il n'y a pas eu suffisamment d'actions proactives pour aller rechercher les personnes qui ne se manifestaient pas, et on sait qu'il y a beaucoup de personnes qui sont restées sur le bord du chemin : je pense à certaines personnes âgées, certaines personnes qui ont des problèmes financiers, et également à des gamins qui ont été sortis des radars en terme de scolarisation.

- On regrette également la distribution un peu tardive des masques, quelques jours après le confinement, c'est dommage mais ce n'est pas très grave.

- L'ouverture tardive des écoles, on est assez divisé, certains pensaient que c'était bien, d'autres que c'était moins bien, ça pose débat.

- Concernant les vélos, alors que toutes les villes sont en train de voir fleurir des pistes cyclables pour proposer des alternatives au transport en commun et à la voiture, on regrette qu'à St-Cloud il y ait juste eu 50 mètres de piste cyclable rue de Crillon ; ce n'est vraiment pas à la hauteur de l'enjeu.

- Et puis, il y a eu la tentative de briguer la présidence du département des Hauts-de-Seine, alors que vous assuriez les Clodoaldiens que vous n'aviez pas d'autre ambition que Saint-Cloud, c'était d'ailleurs votre slogan, « Mon parti c'est Saint-Cloud » ; vous avez démontré que vous aviez en réalité de plus hautes ambitions. Franchement, c'est humain, personnellement, je ne vous en fais pas reproche. Je trouve juste que vous auriez pu être un peu moins, pas péremptoire, mais définitif dans votre campagne, parce que vous aviez dit exactement l'inverse.

Pour conclure et parce qu'il nous semble que nous avons là les meilleures idées, les meilleures propositions pour l'avenir de Saint-Cloud, parce qu'il y a des combats que nous serons toujours les seuls à mener, notamment sur les logements sociaux, sur la solidarité, sur l'environnement, sur les investissements, et sur la démocratie locale, parce que les Clodoaldiens savent que nous sommes des élus sincères et impliqués, comme nous l'avons démontré pendant le confinement, même si on n'était pas aux manettes, nous avons posé des questions, nous avons visité les écoles, et merci à la ville de nous avoir permis de le faire, on a demandé ce qui était fait pour les plus en difficulté, donc on est vraiment des élus de terrain et on est toujours présent, pas que pendant les campagnes, et parce que notre parti à nous c'est vraiment Saint-Cloud, et parce qu'enfin, la sortie du confinement et la suite de la crise vont exiger des mesures fortes. Des mesures fortes sur la circulation, on en parlait avec les vélos et, pour l'instant, on n'est pas du tout à la hauteur ; des mesures fortes en matière de solidarité avec les plus pauvres, ceux qui sont le plus éloignés de l'école ; des mesures aussi pour soutenir les associations qui ont été mises à dure épreuve, je pense au Football club de Saint-Cloud par exemple, le loto qui n'a pas pu être tenu, toutes les buvettes qui n'ont pas pu être mises en place, c'est autant de ressources qui sont perdues pour les associations ; c'est pareil pour l'UAS et beaucoup d'autres et, donc, il faudra les aider massivement. C'est pour toutes ces raisons-là que je me présente pour être le futur maire de Saint-Cloud. Et j'appelle tous les conseillers municipaux, avec beaucoup d'espoir, en leur âme et conscience, à voter pour nous, pour moi, quelle que soit leur affiliation partisane.

Merci et désolé d'avoir été un peu long.

**La PRÉSIDENTE** : Merci Monsieur Brunschvicg.

Nous allons donc procéder au vote. Je vais faire l'appel, personne ne se lève, chacun va pouvoir voter dans l'urne.

*(l'urne transparente est présentée à l'ensemble des élus, elle est complètement vide).*

35 votants, 35 enveloppes, c'est parfait.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

En application de l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, Mireille GUEZENEC, la Doyenne d'âge, préside l'assemblée pour l'élection du Maire.

**PROCÈDE**, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 2122-4 et 2122-7, à l'élection du Maire au scrutin secret.

Ont obtenu des voix :

- **Éric BERDOATI** : 28
- **Pierre BOSCHE** : 5
- **Xavier BRUNSCHVICG** : 2

**La PRÉSIDENTE** déclare : « **Est élu MAIRE : Monsieur Éric BERDOATI** ».

*(Applaudissements de l'assemblée)*

*Puis, Monsieur Berdoati enfile l'écharpe de maire.*

**Le MAIRE** : Si vous le permettez, ce sera plus facile pour le discours, je vais enlever mon masque, en espérant que personne ne soit choqué ; car parler avec le masque s'avère un peu compliqué.

Merci beaucoup, Chère Mireille. Je crois que c'est la 2<sup>ème</sup> fois que vous êtes notre doyenne de l'assemblée, on dit toujours jamais 2 sans 3 ; il faut respecter les proverbes et les dictons français, en tous les cas, merci beaucoup.

Avant de commencer mon discours, je veux, une nouvelle fois, remercier les milliers de Clodoaldiens qui, dès le premier tour de l'élection municipale, nous ont accordé leur confiance. Plus largement, je souhaite remercier tous les électeurs qui se sont déplacés le dimanche 15 mars dernier.

Je voudrais également remercier mes colistiers, avec qui nous avons fait une campagne ; ils ont été admirables de dynamisme, de bonne humeur, et ont fait preuve de passion, de pédagogie pour porter notre projet.

Merci aussi à mes collègues de la nouvelle majorité municipale qui viennent, une nouvelle fois, de me témoigner leur confiance. Sachez, mes Chers collègues, que votre confiance me touche profondément.

### DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes Chers Collègues,

Le Conseil d'installation qui permet l'élection du Maire et des adjoints vient clore le processus électoral. Il a lieu entre le vendredi et le dimanche qui suit l'élection et s'inscrit ainsi pleinement dans la dynamique créée pendant la campagne électorale.

Cela fait très exactement 69 jours que le premier tour de l'élection municipale a eu lieu. Cela fait très exactement 69 jours que la liste que j'ai eu l'honneur de constituer puis d'animer tout au long de la campagne a remporté une large victoire dès le premier tour de l'élection.

Dès le lendemain de notre élection, le lundi 16 mars, le Président de la République décidait d'instaurer le confinement général pour notre pays pour le mardi 17 mars à midi et annonçait aux Français les diverses mesures prises, mesures que nous allions retrouver quelques jours plus tard dans le texte de loi instaurant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, nous nous retrouvons dans une situation inédite où les nouveaux élus ne pouvaient être installés et où l'équipe élue en mars 2014 voyait son mandat prolongé.

C'est dans ces conditions que dès le lundi 16 mars, avec l'ensemble de la majorité municipale issue du scrutin de 2014, nous avons œuvré pour mettre en place des dispositifs novateurs dont la finalité a été la protection sanitaire des Clodoaldiens. Le 6 mai dernier, j'ai présenté aux élus lors d'un Conseil municipal en vidéoconférence l'intégralité des mesures prises et il ne me semble pas opportun aujourd'hui de les rappeler. Sachez simplement que la crise sanitaire a déjà et aura un impact financier conséquent sur le budget 2020 de notre commune.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

---

Je souhaite, cependant, remercier l'ensemble des services de la ville de Saint-Cloud qui ont su s'adapter à la situation et assumer les missions de services publics qui sont les nôtres. Je veux également remercier mes collègues de l'ancienne majorité municipale qui tous ont été exemplaires. Une nouvelle fois, cette épreuve que nous venons d'affronter démontre combien la vie municipale n'est pas une aventure individuelle, mais bien l'engagement d'un collectif au service de l'intérêt général.

L'engagement municipal est exigeant et complexe. L'engagement municipal se conçoit d'abord et avant tout autour d'un projet politique. Un projet politique au sens noble du terme, c'est-à-dire celui qui se préoccupe de la vie de la cité et de l'ensemble de ses citoyens. L'engagement municipal enfin ne s'improvise pas. Il ne peut être le fruit que d'une longue maturation et d'une connaissance aigüe de la Ville. Pour être crédible, il se doit d'exprimer avec force des choix politiques et proposer avec clarté et pertinence des objectifs à atteindre. En un mot, une vision pour l'avenir.

Dans ces conditions, ou plus exactement à ces conditions, il peut prétendre fédérer une équipe autour d'un leader et rassembler la majorité des citoyens.

C'est très précisément ce que nous avons réalisé avec les 35 colistiers de notre équipe. Et les Clodoaldiens ne s'y sont pas trompés en nous accordant une large victoire dès le premier tour.

Une question reste en suspens. Cette question est la suivante : un projet d'intérêt général, pour être adopté ou plébiscité, doit-il faire rêver ? Ou formulé autrement : un projet sérieux peut-il être majoritaire ?

Souvent, les différentes oppositions que j'ai eu à côtoyer au sein du Conseil municipal de Saint-Cloud me reprochaient de ne pas incarner un projet à la hauteur de la commune. Les plus démagogiques me reprochaient l'absence totale de projet. Vous en conviendrez aisément, il est inutile de répondre à de telles affirmations sauf à risquer de leur apporter un crédit dont elles sont totalement dépourvues et qu'elles ne méritent pas. Laissons ces postures au bal des médiocres. Je préfère par conséquent m'intéresser à celles plus construites affirmant que le projet de la majorité municipale manquait d'ambition ou de hauteur.

Prenons le cas concret de cette élection et du projet que porte notre liste intitulée : Mon parti, c'est Saint-Cloud. Ce projet a été longuement réfléchi, puis amendé, puis soumis aux Clodoaldiens et enfin validé. Ce projet repose sur une triple exigence : la préservation de notre cadre de vie, la volonté de mettre en avant l'éducation, et l'organisation de la ville durable.

Présenté ainsi, a priori, rien de très sexy, si vous me permettez l'utilisation de cette expression quelque peu triviale mais très évocatrice du contexte. Et pourtant, à bien y regarder et après presque 60 jours de confinement, la question du cadre de vie prend une tout autre dimension. J'ai coutume de rappeler que le cadre de vie est une notion bien plus vaste et complexe que l'environnement écologique dans lequel nous vivons. La notion de cadre de vie regroupe l'ensemble des politiques publiques qui accompagnent le Clodoaldien dans sa vie quotidienne. Cette question du cadre de vie est primordiale car c'est d'elle que dépend essentiellement notre capacité à vivre ensemble de façon apaisée et respectueuse. Le cadre de vie structure la microsociété que constitue l'espace commun d'une ville. Si Saint-Cloud est une ville où il fait bon vivre, c'est justement parce que notre cadre de vie permet un développement harmonieux pour chacun dans sa diversité. Cette notion pour moi est essentielle. Cette notion est structurante de notre action publique et de notre engagement.

L'éducation est consubstantielle à la qualité de vie. Avec toute notre équipe nous sommes convaincus que tout investissement dans l'éducation est porteur d'avenir. Chaque effort réalisé dans ce secteur, chaque attention portée à l'autre autour de cette thématique nous fait grandir collectivement. Pendant la campagne, nous avons pris des engagements forts et puissants sur ce sujet et nous les réaliserons. Puisque j'évoque l'éducation, je veux remercier les directrices et le directeur de nos écoles primaires clodoaldiennes et, avec eux, l'ensemble des enseignants qui se sont mobilisés pour permettre à ceux qui en avaient le plus besoin de retrouver dès le 18 mai dernier le chemin de l'école. J'associe à ces remerciements les personnels municipaux du PEEJ, Brigitte Pinauld, Anne Covo et Jacques Gruber, ainsi que les délégués élus des parents d'élèves. Tous ont œuvré avec beaucoup de volontarisme pour rendre possible cette rentrée.

Enfin, nous avons pris également des engagements précis sur le thème de la ville durable. Au-delà de l'aspect purement écologique que revêt à tort cette formule, il s'agit bien de réfléchir à la ville de demain. Je ne prends qu'un seul exemple : celui de la densité urbaine. Depuis plus de dix ans, tous les gouvernements successifs ont poussé les élus locaux à densifier leur ville. Cette volonté de



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

densification a même été inscrite dans la loi relative au Grand Paris, loi votée en 2010 et qui fixe l'objectif de construction de logements en Île-de-France à 70 000 par an. Cet objectif, décliné par département et par ville, les technocrates l'ont appelé la Territorialisation de l'Offre de Logement : la TOL. À Saint-Cloud, nous avons su résister. Aujourd'hui, avec la crise sanitaire que nous vivons, les premiers articles sortent sur la possible corrélation qu'il peut exister entre pandémie et densité urbaine. En effet, il pourrait être établi un lien de causalité entre densité et propagation du virus. Des urbanistes, des architectes travaillent actuellement et activement sur ce sujet et je suis persuadé que de nombreux changements sont à venir.

Nous voulons délibérément agir pour préserver notre ville et mettre au service de cette action l'ensemble des moyens technologiques modernes à notre disposition. Des expériences existent en France et en Europe, et nous devons les étudier pour les rendre compatibles avec nos pratiques quotidiennes. C'est un enjeu de développement durable à la fois urbain, économique, social et technologique. La tâche s'avère passionnante.

Pour revenir à mon propos initial, est-ce que tout ceci fait rêver ? Je ne sais pas. Mais ce que je sais, c'est que tel n'est pas notre objectif. Notre objectif est de continuer à faire de Saint-Cloud cette exception urbaine proche de Paris.

Avant de terminer ce discours, je veux féliciter l'ensemble des candidats qui se sont présentés à cette élection. Je salue les élus ici présents. Le temps de la campagne est maintenant terminé, et il nous faut, malgré les circonstances, nous mettre au travail. La majorité municipale est prête à agir. Pour notre part, nous nous sommes engagés pour servir l'intérêt général de notre ville. Cet engagement repose sur des convictions solides et des principes. Les récents événements aussi inattendus qu'inédits qui ont frappé notre pays, l'Europe et le monde, nous prouvent combien il est difficile de nos jours de gouverner. Nous le voyons bien, il est plus aisé de critiquer, d'invectiver que de prendre, avec sagesse, sérénité et détermination, la mesure des événements.

Comme le disait Bouddha : « Les mots ont le pouvoir de détruire ou de soigner ; lorsqu'ils sont justes et généreux, ils peuvent changer le monde ».

**Vive Saint-Cloud !**

*(Applaudissements de l'assemblée).*

Nous allons passer aux points suivants de l'ordre du jour, à commencer par la délibération n° 15, car, comme nous l'a rappelé notre doyenne, il est précisé dans l'ordonnance que les délais de la séance doivent être les plus courts possibles.

### Délibération n° 15 : **LA FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage constitue une limite maximale à ne pas dépasser. Le résultat du calcul est arrondi à l'entier inférieur.

C'est pour cette raison que nous proposons de fixer à 10 le nombre des adjoints au maire. L'objet de cette délibération est donc de juste fixer le nombre et non pas d'élire les adjoints.

Nous pouvons, par conséquent, voter à main levée, comme il est de coutume dans nos assemblées.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets donc aux voix :

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions : Monsieur Brunschvicg et de Madame Nado.

**33 votes pour. Je vous remercie.**

#### **ADOPTÉE PAR 33 VOIX.**

Le Maire rappelle les termes de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui disposent que :

"Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal".

Il y a donc lieu d'arrêter le nombre d'Adjoints au Maire, dans la limite fixée par la loi, soit **dix pour Saint-Cloud.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

**SUR PROPOSITION** du Maire,

**DECIDE** de fixer à dix le nombre des adjoints au Maire.





## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

Délibération n° 16 : **L'ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Je pense que, dans votre dossier, vous avez une liste. Parce que nous sommes obligés de procéder à l'élection par liste, auparavant, il me faut vous demander si d'autres listes souhaitent se présenter. Y a-t-il d'autres listes ?

**Pierre BOSCHE** : Il n'y a pas d'autre liste concernant « Saint-Cloud 2020 ». Par contre, nous ne prendrons pas part au vote. Ce n'est pas une défiance, mais nous ne sommes pas capables de juger des candidats, ni de leur future affectation. C'est tout, merci.

**LE MAIRE** : Merci pour cette explication de vote.  
Monsieur Brunschvicg ?

**Xavier BRUNSCHVICG** : Nous pareillement, on ne va pas prendre part au vote. Du coup, comment fait-on avec le bulletin de vote, on marque « npppv » dessus ?

**LE MAIRE** : Non, soit vous prenez part au vote et vous mettez un bulletin blanc, soit vous ne prenez pas part au vote et vous ne mettez rien.  
Vous serez donc 7 à ne pas voter et le quorum sera sur la majorité, soit sur 28. Et nous sommes tout à fait dans les conditions de quorum.

Il y a donc 1 liste présente et nous allons procéder à **l'élection des 10 adjoints**.

Et c'est la première fois que cela a lieu, la liste doit respecter, comme la liste électorale, la parité. Autrement dit, si la liste commence par une femme, le n° 2 sera un homme, et ainsi de suite.

Nous vous proposons donc la liste suivante :

Rang	Prénom et nom
1 <sup>er</sup>	Ségolène de LARMINAT
2 <sup>ème</sup>	Jean-Christophe PIERSON
3 <sup>ème</sup>	Brigitte PINAULDT
4 <sup>ème</sup>	Jacques GRUBER
5 <sup>ème</sup>	Capucine du SARTEL
6 <sup>ème</sup>	Olivier BERTHET
7 <sup>ème</sup>	Anne COVO
8 <sup>ème</sup>	Marc CLIMAUD
9 <sup>ème</sup>	Françoise ASKINAZI
10 <sup>ème</sup>	Nicolas PORTEIX

Vous avez également, à disposition, des bulletins blancs.

*Après qu'il est fait constater que l'urne est vide, chacune des élus de la majorité va, successivement à tour de rôle après appel, procéder au vote. Les conseillers de l'opposition ne prennent pas part au vote.*

*Les scrutateurs recomptent les enveloppes, soit 28 ; puis procèdent au dépouillement.*

**Résultat : la liste menée par Ségolène de LARMINAT est élue à l'unanimité.**  
Merci beaucoup.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

### ADOPTÉE PAR 28 VOIX.

**PROCÈDE**, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en ses articles 2122-4 et 2122-7, à l'élection des adjoints au scrutin de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel :

- ⇒ **Premier Adjoint** : Ségolène de LARMINAT
- ⇒ **2<sup>ème</sup> Adjoint** : Jean-Christophe PIERSON
- ⇒ **3<sup>ème</sup> Adjoint** : Brigitte PINAULDT
- ⇒ **4<sup>ème</sup> Adjoint** : Jacques GRUBER
- ⇒ **5<sup>ème</sup> Adjoint** : Capucine DU SARTEL
- ⇒ **6<sup>ème</sup> Adjoint** : Olivier BERTHET
- ⇒ **7<sup>ème</sup> Adjoint** : Anne COVO
- ⇒ **8<sup>ème</sup> Adjoint** : Marc CLIMAUD
- ⇒ **9<sup>ème</sup> Adjoint** : Françoise ASKINAZI
- ⇒ **10<sup>ème</sup> Adjoint** : Nicolas PORTEIX

*(Applaudissements de l'assemblée)*

*Monsieur le Maire remet une écharpe tricolore à chacun des 10 adjoints élus, tout en leur expliquant comment la porter, c'est-à-dire sur l'épaule droite avec la couleur bleue à l'intérieur. Il précise que l'écharpe du maire a des glands dorés, tandis que celle d'un adjoint a des glands argentés.*

### ALLOCUTIONS DES ADJOINTS

Le **MAIRE** donne la parole à Madame de LARMINAT.

#### **DÉCLARATION de Ségolène de LARMINAT**

Monsieur le Maire, mes Chers collègues,  
Comme chacun d'entre vous, j'ai vécu intensément la journée du 15 mars 2020, date à laquelle ma vie a été chamboulée et mes repères bouleversés : en tant qu'enseignante d'abord, j'ai commencé à télétravailler ce jour-là. Avec mes collègues de l'éducation nationale, mais surtout grâce aux élèves et à leurs parents, nous avons pu nous adapter. En tant que mère de famille nombreuse, j'ai récupéré une maison pleine pour une durée indéterminée. L'occasion de multiplier les moments de convivialité, certes, mais aussi de mettre en place une nouvelle organisation familiale. En tant qu'élue à la culture, j'ai encadré la fermeture des établissements municipaux et des associations jusqu'à nouvel ordre. Je ne peux nier le sentiment de tristesse partagé à cette occasion. Enfin, en tant que colistière de « *Mon parti c'est Saint-Cloud* », j'ai tenu un bureau de vote dans des circonstances inédites ... puis ressenti la satisfaction de la confiance renouvelée par les Clodoaldiens.

Depuis le 15 mars, plus de deux mois se sont écoulés. Deux mois de confinement, deux mois durant lesquels nous avons continué à travailler au service des habitants en proposant une offre culturelle à distance, deux mois à attendre que la vie reprenne un cours plus normal et que nous puissions nous réunir pour ce Conseil municipal d'installation.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, je peux enfin vous féliciter publiquement pour votre élection, mais également vous remercier pour la confiance que vous m'accordez en me confiant ce rôle de premier adjoint. C'est avec sérénité et reconnaissance que je m'engage à vos côtés pour vous seconder pendant les 6 prochaines années et mener à bien, avec toute l'équipe municipale, le projet que nous avons présenté aux Clodoaldiens. J'ai une pensée pour mon prédécesseur et ami Dominique Lebrun qui a tant donné pour la ville. En ce jour particulier, j'ai également une pensée pour les personnes de ma famille qui se sont engagées avant moi au service du bien commun : mon grand-père d'abord qui a donné sa vie à la politique dans tous les sens du terme ... car c'est à l'issue d'une séance de travail au Sénat qu'il est décédé brutalement en septembre 1981. Il aimait dire que le plus beau de tous les mandats qui lui furent confiés était celui au service de sa municipalité et il s'est battu pour défendre le statut des communes.

Mes parents ont également donné beaucoup de temps et d'énergie en tant que maire adjoint de leur ville respectivement dans les Hauts-de-Seine et dans l'Orne.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

Je pense également à ceux qui ont et auront probablement le sentiment de devoir me partager avec la ville de Saint-Cloud : mon mari en premier lieu, mes 4 enfants qui me soutiennent au quotidien et, cette année particulièrement, mes élèves de la classe de CPB de l'école de Montretout avec lesquels j'ai appris à travailler différemment.

Monsieur le Maire, vous me confiez aujourd'hui la responsabilité de la Culture et du patrimoine de la ville. Je vous en remercie infiniment. C'est un domaine que je connais bien, puisque j'avais déjà cette délégation lors de la précédente mandature. Mais c'est surtout un domaine qui me passionne et je suis heureuse de continuer à travailler avec des directeurs d'établissements compétents et dynamiques. Ensemble depuis 6 ans, nous avons proposé, innové, valorisé, mis en œuvre ... pour faciliter l'accès à la culture pour tous les Clodoaldiens. C'est avec enthousiasme que je vais poursuivre le travail entamé, toujours dans une démarche de proposition et d'innovation.

Si notre chère ville, comme la France d'ailleurs, s'est en grande partie endormie le 15 mars, elle se réveille doucement depuis quelques semaines. Dans ce contexte, notre tâche d'élus est immense, alors même que de nombreuses questions demeurent sans réponse. Face à ces défis et ces incertitudes, je voudrais conclure en citant le Clodoaldien Emile Verhaeren qui a écrit :

« *Homme, tout affronter vaut mieux que tout comprendre. La vie est à monter et non pas à descendre.* »

Chers collègues, unissons nos forces pour faire monter la vie à Saint-Cloud !

*(Applaudissements de l'assemblée)*

**Le MAIRE** donne la parole à Monsieur PIERSON.

### DÉCLARATION de Jean-Christophe PIERSON

Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord dire 3 mots :

Bravo, Monsieur le Maire, pour votre élection !

Merci pour la confiance que vous me faites en me confiant la délégation, et dont on va parler un peu.

Et puis, Bienvenue à tous les nouveaux élus, que ce soient ceux de la majorité ou de l'opposition, bienvenue pour ce service, pour ces services pour tous les Clodoaldiens, nous sommes bien au service de tous.

On peut le dire, vous me confiez la délégation autour de la Solidarité.

Après 6 ans au commerce, c'est avec beaucoup d'enthousiasme, de détermination, mais aussi d'humilité que je prends cette nouvelle délégation.

Je sais tout le travail qui a été accompli par Thierry Arnaud et les services de la ville depuis de longues années et je tiens ici à les en remercier.

Cette délégation se construit autour du beau mot de « solidarité », un mot porteur de liens entre les citoyens d'une même ville, et d'attentions à toutes les situations de précarité.

La crise sanitaire actuelle et, demain - n'ayons pas crainte de cela - la crise économique ont révélé et creusé beaucoup de fragilités.

Le 1<sup>er</sup> axe de notre action sera d'établir, en fonction des nouveaux éléments apportés par la crise sanitaire, un inventaire complet de tous les besoins, afin de s'assurer que les dispositifs en place - et je pense particulièrement à toutes les formidables associations de notre commune sous le pilotage du CCAS - ne laissent personne de côté.

Le 2<sup>ème</sup> axe concerne le logement où, conformément à nos engagements de campagne, nous continuerons à nous appuyer sur la palette de tous les dispositifs existants de logements aidés pour nous assurer de l'accès de tous à un logement de qualité sur la commune.

Enfin, le 3<sup>ème</sup> axe, et comment ne pas l'évoquer aujourd'hui, c'est celui de la santé qui a focalisé toutes les attentions des derniers mois. Saint-Cloud est un pôle d'excellence de la santé en Ile-de-France et nous mettrons constamment en avant cet atout de notre commune, tout en assurant un service de qualité à tous les citoyens, tous les Clodoaldiens, avec comme premier projet l'installation de la deuxième maison médicale de la ville dans le quartier des Coteaux.

Les tâches ne manquent pas et je sais que la ville peut compter sur des services mobilisés et de très grande qualité pour développer ces 3 axes.

Je n'ai qu'un seul mot pour terminer : maintenant au travail !

*(Applaudissements de l'assemblée)*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

---

Le **MAIRE** donne la parole à Madame PINAULDT.

### DÉCLARATION de Brigitte PINAULDT

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes Chers collègues,  
C'est avec beaucoup d'émotion que je quitte ma délégation.  
Depuis 2008, en tant qu'adjointe au Maire au pôle « Petite Enfance, Éducation, Jeunesse », j'ai eu la chance d'avoir une délégation riche en contacts avec la population, mais également avec tous les partenaires de ce pôle. Travailler pour le bien-être et l'épanouissement de nos petits et jeunes Clodoaldiens et, à travers eux, des familles, est une mission exigeante, parfois difficile, mais toujours gratifiante.

Ces deux mandats ont été jalonnés de quelques points d'orgue, comme les réformes des rythmes scolaires, trois ministres, trois réformes, l'incendie de l'école du Val d'Or qui nous aura laissé des souvenirs, et la crise sanitaire que nous connaissons actuellement avec le retour à l'école et en crèche des enfants, à quelques jours de la fin du mandat.

Mon successeur est prévenu, on ne s'ennuie pas, on ne s'ennuie jamais à l'éducation.

Je voudrais, au passage une nouvelle fois, remercier tous les agents qui composent les 5 services de ce pôle. Ils m'ont accompagnée, au cours de ces 12 années, avec beaucoup d'intelligence et de professionnalisme, toujours prêts pour imaginer et mettre en place de nouveaux projets.

Une page se tourne, donc mais elle se tourne vers une autre délégation dont le thème est porteur d'avenir pour notre ville mais également pour notre planète.

Rassurez-vous, je n'ai pas l'ambition d'œuvrer pour la planète durant ces 6 années.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de me confier cette belle délégation de la ville durable qui était l'un des trois axes phares de notre campagne.

Je ne doute pas qu'elle sera passionnante mais aussi exigeante, car la population de Saint-Cloud attend beaucoup de nous dans ce domaine ; nous l'avons bien perçu lors de notre campagne.

Je vous promets, durant les 6 années à venir, de mettre mon enthousiasme et mon énergie pour contribuer à faire de Saint-Cloud une ville durable ambitieuse dans le prolongement de la politique menée par Christine Chazelle à qui je rends hommage aujourd'hui.

Enfin, je terminerai par une pensée envers mes collègues de la mandature précédente qui nous quittent, avec lesquels nous avons formé une belle équipe. Je leur souhaite bonne chance dans leurs projets futurs.

J'ai une pensée également pour mon mari disparu trop tôt et qui m'a toujours soutenue dans mon parcours d'élue.

Enfin, Monsieur le Maire, je voudrais vous dire que je suis fière de poursuivre, à vos côtés, la politique que vous conduirez pour notre belle ville de Saint-Cloud.

Je vous remercie.

*(Applaudissements de l'assemblée)*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

Le **MAIRE** donne la parole à Monsieur GRUBER.

### DÉCLARATION de Jacques GRUBER

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre nouvelle réélection. C'est une chance pour la ville de Saint-Cloud, tout spécialement en cette période compliquée.

Je vous remercie de m'avoir pris au sein de votre équipe et de m'avoir proposé d'être Adjoint à l'Education. J'en mesure pleinement la charge et la responsabilité.

L'éducation a toujours été pour moi un sujet de grand intérêt. Et l'épanouissement des enfants de notre Ville sera le fil directeur de notre action.

Je remercie aussi Brigitte Pinaudt pour le temps consacré au passage de témoin. Je salue son énergie dépensée, ces dernières semaines, à la réouverture des écoles. Sont associés dans cette entreprise, et qu'ils en soient félicités, tous les élus et les services de la Mairie impliqués, les directeurs d'écoles, les enseignants, et les parents d'élèves. Sans vous oublier, Monsieur Le Maire.

Votre décision de réouverture des écoles au 18 mai a permis le succès de cette opération et a rassuré les premiers qui devaient l'être, à savoir les parents, les enseignants, et le personnel municipal.

Je souhaite à tous les élus du Conseil Municipal de réussir dans l'exercice de leurs responsabilités, afin de toujours servir l'intérêt de nos concitoyens.

Je m'adresse maintenant à mes collègues de la majorité. Je fais le vœu que nous gardions l'esprit d'équipe qui nous a tant animés jusqu'ici ; C'est un gage de succès de notre mandat.

Pour conclure, je citerai ces jolis mots de Nelson Mandela, qui prennent tout leur sens dans cette actualité ou ce futur proche de crise sanitaire, économique et écologique : "*L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde*".

Merci de votre attention.

*(Applaudissements de l'assemblée)*

Le **MAIRE** donne la parole à Madame du SARTEL.

### DECLARATION de Capucine du SARTEL

Merci Monsieur le Maire.

Après 6 années passées au sein de votre équipe, en tant que déléguée de quartier, Monsieur le Maire, vous me faites l'honneur de me proposer une nouvelle responsabilité que j'accepte : la délégation à l'espace public et à la voirie.

Le mandat que nous venons de finir a confirmé le plaisir que j'ai d'être au contact de la population : de la rencontrer, de l'écouter et même de les marier !

Dans le même état d'esprit, je vais maintenant répondre au mieux à tous les sujets qui touchent les Clodoaldiens dans leur vie quotidienne : nos rues et trottoirs, l'éclairage public, la propreté, le stationnement, ainsi que la circulation.

Je succède à Dominique Lebrun qui a été un élu particulièrement efficace et qui a mené à bien un grand nombre de projets importants pour notre ville.

Je retiens trois projets : la dépenalisation du stationnement, le nouveau rythme de collecte des déchets et le développement de nos pistes cyclables.

Mon objectif est de poursuivre dans la même direction, avec le souci constant de l'intérêt général et je sais pouvoir compter sur un service compétent. Ensemble, nous mettrons tout en œuvre pour mettre en place la politique votée le 15 mars dernier.

*(Applaudissements de l'assemblée)*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

---

Le **MAIRE** donne la parole à Monsieur BERTHET.

### DÉCLARATION d'Olivier BERTHET

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, cher Éric,

Dire merci, c'est aussi l'expression d'une reconnaissance, alors MERCI de la confiance que vous m'avez accordée pendant le mandat qui vient de s'écouler.

Nous avons réussi à mettre en place un pôle Sécurité à la hauteur des besoins sécuritaires de notre ville et des Clodoaldiens.

Nous avons également porté haut le « Devoir de mémoire » vers nos jeunes et nos anciens combattants.

Pour ce nouveau mandat, vous me renouvez votre confiance avec une délégation différente et oh combien intéressante : Urbanisme et anciens combattants.

J'ai toujours éprouvé beaucoup de bonheur et d'épanouissement dans la fonction d'élu local. Ce n'est pas toujours facile, loin s'en faut, mais quel plaisir intérieur de réussir à mettre en place les engagements pris, sans jamais oublier que la fonction d'élu local nous honore, mais aussi et surtout nous oblige.

Et je suis vraiment très heureux de continuer à travailler avec toutes les équipes de la Mairie, quelles que soient leurs fonctions.

*(Applaudissements de l'assemblée)*

Le **MAIRE** donne la parole à Madame COVO.

### DÉCLARATION d'Anne COVO

Merci Monsieur le Maire.

Je suis très émue et très honorée de recevoir l'écharpe d'adjoint de ce jour.

J'aime profondément Saint-Cloud. En effet, cela fait plus de 40 ans que j'y évolue. J'ai à cœur de travailler pour le bien des Clodoaldiens, avec vous, mes Chers collègues, dans le cadre de cette équipe renouvelée et soudée.

Je suis ravie de poursuivre ma délégation à la Petite Enfance, dans cet environnement compliqué pour les familles et nos équipes que je remercie pour leur travail au quotidien.

Je suis également fière de pouvoir incarner la famille auprès de nos administrés à travers cette délégation.

Je remercie ma famille, mon mari, mes trois enfants, mes parents, qui me soutiennent et vous soutiennent au quotidien.

Pour finir, je suis une femme de parole et de conviction.

Sachez, Monsieur le Maire, que je suis enthousiaste de repartir pour ces 6 années à vos côtés.

*(Applaudissements de l'assemblée)*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

Le **MAIRE** donne la parole à Monsieur CLIMAUD.

### DÉCLARATION de Marc CLIMAUD

Merci Monsieur le Maire.

C'est avec un réel plaisir, associé à une très grande fierté, que je prends à nouveau le poste de Maire-Adjoint en charge des sports.

J'avais, dans un premier temps, envisagé de me retirer après 4 mandats effectués, toujours tournés vers les Clodoaldiens.

Mais n'aimant pas, par nature, les choses inaccomplies, j'ai évoqué avec le Maire, la possibilité de partir dans cette nouvelle équipe, ne serait-ce que pour finaliser les plus gros projets sportifs en cours.

Le précédent mandat fut riche de réalisations sportives et j'aime à croire que celui-ci continuera de faire évoluer notre ville dans ses pratiques sportives.

De surcroît, je voulais souligner le travail accompli avec le pôle sportif qui m'a permis de mettre en œuvre de nombreux projets, des animations sportives innovantes comme l'Aquazen, le tout au plus près de la réglementation sécuritaire et d'hygiène.

Je sais pouvoir compter sur eux pour ce nouveau mandat.

Mon but également est de transmettre des dossiers complets et détaillés à celui ou celle qui sera mon successeur et surtout de pouvoir le ou la présenter aux différents acteurs du sport, afin qu'il ou elle soit immédiatement opérationnel(le).

Le temps venu, Monsieur le Maire pourra envisager sereinement « la relève ».

Je voudrais également, n'étant plus en charge de ce service, remercier l'ensemble du service manifestation et sa responsable Madame Carole Doss et leur dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux.

Pour terminer, un petit mot personnel : mon épouse n'a pas pu venir ce soir, mais je tenais beaucoup à la remercier pour m'avoir permis d'être à la disposition des Clodoaldiens et du Conseil depuis si longtemps et d'avoir accepté d'avoir de longues soirées seule.

Je vous remercie.

*(Applaudissements de l'assemblée)*

Le **MAIRE** donne la parole à Madame ASKINAZI.

### DECLARATION de Françoise ASKINAZI

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues,

A mon tour, je voudrais vous exprimer ma fierté et ma reconnaissance de faire partie de votre équipe municipale et, aujourd'hui, de l'honneur qui m'est fait d'avoir été élue Maire-Adjointe de Saint Cloud.

Clodoaldienne depuis plus d'un quart de siècle, très engagée depuis tout ce temps au niveau associatif et dans le milieu scolaire, je suis très heureuse de la délégation que vous m'avez confiée, celle du commerce, des entreprises et de l'artisanat.

J'essaierai de faire aussi bien que mes prédécesseurs que je remercie et salue pour tout ce qui a été fait.

Je ferai de mon mieux pour mener à bien les responsabilités qui me seront confiées au sein de la formidable équipe que vous avez constituée autour de vous.

Je vous remercie.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

Le **MAIRE** donne la parole à Monsieur PORTEIX.

### DÉCLARATION de Nicolas PORTEIX

Merci Monsieur le Maire.

Un très grand merci, Monsieur le Maire et mes Chers collègues, je mesure la confiance que vous m'accordez aujourd'hui.

Au-delà de ce moment de joie et de célébration, je mesure aussi les nombreux défis qui nous attendent pour gérer, dans cette période difficile, notre ville au service de ses habitants.

Monsieur le Maire, vous avez bien voulu me confier la délégation des Finances et des grands projets.

J'ai, à cet instant, une pensée pour nos anciens collègues de la précédente mandature, avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler et qui m'ont tellement appris. Je suis très fier de notre bilan commun.

Je pense aussi à nos collègues de l'administration et, en particulier, ceux des affaires générales, de l'état civil et du cimetière, que j'ai eu le privilège et le plaisir d'accompagner pendant un peu plus de deux ans. Je voudrais leur rendre hommage ; l'investissement, le dévouement et le professionnalisme dont ils ont fait preuve, d'abord pour l'organisation très complexe du scrutin du 15 mars, puis au cours des deux mois de confinement pendant lesquels ils ont continué à recevoir nos concitoyens, a été exemplaire.

Enfin, j'ai une pensée émue pour ma famille, ma compagne et mes trois enfants qui vont subir au quotidien encore quelques temps mon investissement au service de notre commune.

**LE MAIRE** : Merci mes Chers collègues.

Pour éviter toute confusion, je précise que le Conseil municipal élit le Maire et les adjoints. Ensuite, le pouvoir du maire est de donner des délégations aux adjoints, par arrêté municipal.

Délibération n° 17 :

### DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE DE SIX QUARTIERS et MISE EN PLACE DES CONSEILS DE QUARTIER

*Le Maire donne lecture du rapport de présentation :*

L'article L. 2143-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *dans les communes de 80 000 habitants et plus, le Conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune. Chacun d'eux est doté d'un conseil de quartier dont le Conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement... Les communes dont la population est comprise entre 20.000 et 79.999 habitants peuvent appliquer les présentes dispositions. Dans ce cas, les articles L. 2122-2-1 et L. 2122-18-1 s'appliquent.* »

Historiquement, la commune est constituée de 6 quartiers :

- |                                      |                                     |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1) Quartier Centre - Village         | 4) Quartier Pasteur - Magenta       |
| 2) Quartier Coteaux - Bords de Seine | 5) Quartier Hippodrome - Fouilleuse |
| 3) Quartier Montretout - Coutureau   | 6) Quartier Val d'or                |

Par cette délibération, il est proposé à l'assemblée de fixer ces 6 périmètres de quartiers (voir le plan joint) et de décider de la mise en place d'un conseil de quartier qui sera présidé par un élu de la majorité du Conseil municipal.

L'article 2 de la délibération précise que les comités de quartiers sont appelés des « dialogues de quartiers ».

Y a-t-il des questions ? Pas de question, je mets aux voix : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**





## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2143-1, L. 2122-2-1 et L. 2122-18-1,

**CONSIDERANT** que, pour favoriser le débat avec la population et créer une véritable démocratie de proximité pour les Clodoaldiennes et les Clodoaldiens, la mise en place d'une instance consultative est nécessaire,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**ARTICLE 1 : CONFIRME et FIXE**, ainsi qu'il suit, le périmètre des six quartiers selon les modalités figurant dans le plan joint. Les dénominations sont :

- 1) Quartier Centre - Village
- 2) Quartier Coteaux - Bords de Seine
- 3) Quartier Montretout - Coutureau
- 4) Quartier Pasteur - Magenta
- 5) Quartier Hippodrome - Fouilleuse
- 6) Quartier Val d'Or

**ARTICLE 2 : DECIDE** la mise en place dans chacun d'entre eux d'un conseil de quartier présidé par un élu du Conseil municipal. Des dialogues seront animés deux fois par an dans les secteurs suivants regroupant l'ensemble des quartiers : Centre-Village, Coteaux-Bords de Seine, Montretout-Coutureau, Pasteur-Magenta, Hippodrome-Fouilleuse et Val d'Or.

### Délibération n° 18 : **CRÉATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS EN CHARGE DE QUARTIERS**

*Le Maire donne lecture du rapport de présentation :*

La loi du 27 février 2002 relative à la « démocratie de proximité » permet aux Villes de plus de 80 000 habitants de créer des postes d'adjoints en charge de quartiers, dans la limite de 10 % de l'effectif du Conseil municipal.

**Les villes de 20 000 à 80 000 habitants peuvent également créer des postes d'adjoints en charge des quartiers dès lors qu'il existe, dans la commune, des « Conseils de Quartier »,** ce qui est le cas à Saint-Cloud depuis de nombreuses années.

Il est donc proposé au Conseil municipal de **créer trois postes d'adjoints en charge de quartiers puis de les élire au scrutin secret**. Le Maire, dans la délégation qu'il accordera à chacun de ces trois adjoints, inclura leur affectation territoriale, mais pourra aussi les charger d'une autre compétence municipale.

Je propose de voter pour la création de ces 3 postes, puis, dans un 2<sup>ème</sup> temps, de procéder à leur élection.  
Y a-t-il des questions ?

**Xavier BRUNSCHVIGG** : Je ne comprends pas, auparavant, on avait des délégués de quartier ; si ma mémoire est bonne, ce n'était pas des adjoints de quartiers. Alors, quelle est la différence entre délégué de quartier et adjoint de quartier ? De plus, il y avait 6 délégués de quartier, soit un délégué pour chaque quartier. Maintenant, il y a 3 adjoints et toujours 6 quartiers. Cela veut-il dire qu'un adjoint va piloter 2 quartiers ?

**LE MAIRE** : Non, ce n'est pas tout à fait cela. La situation est identique à celle du mandat précédent. Nous avons 3 adjoints qualifiés, de façon d'ailleurs assez impropre, d'adjoints territoriaux : Monsieur Berthet en charge de la sécurité, Madame Chazelle en charge du développement durable et Monsieur Jacquet en charge du numérique et nous avons des délégués de quartiers. Nous proposons aujourd'hui le même dispositif qu'en 2014.

Y a-t-il d'autres questions ? Non, je mets donc aux voix la fixation du nombre d'adjoints de quartiers, soit 3.  
On peut voter à main levée.

Y a-t-il des avis contraires ? des abstentions ? pas d'abstention. **Unanimité**, je vous remercie.

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité stipule, en son article 3, que les communes qui ont institué des Conseils de quartier peuvent créer des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers.

En application de ces dispositions, le Conseil municipal de Saint-Cloud, qui comprend 35 membres, peut créer trois postes d'adjoints en charge de quartiers, portant ainsi leur nombre total à 13.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, pour poursuivre la longue tradition de démocratie de proximité, de créer, conformément à l'article L. 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales, trois postes d'adjoints en charge de quartiers, dont chacun sera principalement chargé, par le Maire, d'un ou plusieurs quartiers de la Ville,

**VU** les articles L. 2122-1, L. 2122-18-1, L. 2122-2-1 et L. 2143-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité,

**ARTICLE UNIQUE : DECIDE** la création de trois postes d'adjoints, chargés principalement des quartiers, conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité.



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

Délibération n° 19 : **ÉLECTION DES 3 ADJOINTS EN CHARGE DE QUARTIERS**

La majorité municipale vous propose une liste, à savoir :

RANG	Prénom et nom
11	Sacha GAILLARD
12	Diane DOMAS
13	Jean-Christophe ACHARD

Y a-t-il d'autres listes candidates ? Non, il n'y en a pas.

Y a-t-il des élus qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?

**Pierre BOSCHE et Xavier BRUNSCHVICG** déclarent ne pas prendre part au vote.

**LE MAIRE** : comme le vote précédent, il n'y a pas de problème.

Nous allons donc procéder au vote.

Nous constatons que l'urne est bien vide et nous avons 28 votants.

*(Tour à tour les 28 élus votent. Une fois les enveloppes comptées, il y en a bien 28.)*

Résultat du vote : **Sacha GAILLARD, Diane DOMAS et Jean-Christophe ACHARD sont élus.**

### **ADOPTÉE PAR 28 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la délibération portant création de trois postes d'adjoints en charge de quartiers,

**PROCEDE**, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales, à l'élection de trois adjoints chargés principalement de quartiers au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel :

- **11<sup>ème</sup> adjoint** : Sacha GAILLARD

- **12<sup>ème</sup> adjoint** : Diane DOMAS

- **13<sup>ème</sup> adjoint** : Jean-Christophe ACHARD

*(Applaudissements de l'assemblée)*

Nous n'avons plus de scrutin secret, donc bravo à nos 2 scrutateurs d'avoir bien voulu se prêter à cet exercice un peu laborieux, mais obligatoire, compte tenu du respect des textes ; merci beaucoup à vous deux.

*(Applaudissements de l'assemblée)*

*Monsieur le Maire remet une écharpe tricolore à chacun des adjoints de quartiers.*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

### ALLOCUTIONS DES ADJOINTS EN CHARGE DE QUARTIERS

Le **MAIRE** donne la parole à Monsieur GAILLARD.

#### **DÉCLARATION de Sacha GAILLARD**

Merci Monsieur le Maire.

C'est avec une évidente émotion et une certaine joie que je vous partage ces quelques mots. Une émotion et une joie d'être, pour la deuxième fois consécutive, le benjamin de ce conseil, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure. En effet, c'était à tout juste 18 ans, en 2014, que j'intégrais l'effectif de la majorité municipale.

C'est à 24 ans, cette fois en 2020, que j'ai l'honneur d'endosser cette écharpe autour d'une équipe largement renouvelée et toujours autour de notre maire Éric Berdoati que je remercie chaleureusement et fidèlement pour la confiance qu'il m'accorde en me faisant adjoint de notre ville.

A l'occasion de ces remerciements, je souhaiterais adresser mes remerciements plus personnels à mes parents et à mes grands-parents qui m'ont toujours soutenu dans mes projets et qui ont toujours su trouver les mots justes pour m'encourager à persévérer et à ne jamais abandonner ; je souhaiterais leur dédier cette écharpe.

Le mandat 2014-2020, qui vient de s'achever, a été placé sous le sceau de la formation et de l'ouverture me concernant. Il m'a permis de comprendre les rouages et les enjeux d'une politique publique parfois complexe, souvent déterminante et toujours au service de ses habitants. Il m'a donné le sens des responsabilités que je n'ai, depuis, jamais cessé d'appliquer. Être au service de ses administrés et, plus précisément me concernant, des plus fragiles ou des plus isolés, impliquer une nécessaire et indispensable humilité, s'occuper à défendre la cause du handicap de ces personnes et de ces aidants est une école d'humilité et de compassion.

La compassion, il en faut, surtout, après la période d'une crise violente sans précédent que nous venons de traverser et qui a plongé nombre de familles clodoaldiennes, avec des enfants porteurs de handicap, dans des situations parfois très complexes. Sachez que nous avons été à leurs côtés et que nous le sommes toujours pour permettre de leur apporter l'aide et le soutien dont ils avaient et ont encore tant besoin.

Le mandat à venir sera synonyme du changement dans la continuité, Il permettra d'abord la concrétisation de projets déjà amorcés. La mandature qui vient de s'achever fut l'occasion d'initier des projets d'envergure pour notre commune qui auront structurellement un impact, je le sais, positif dans les années à venir pour les prochaines générations.

Saint-Cloud restera une ville où il fait bon vivre, mais qui le sera encore plus, car elle sera ouverte sur l'extérieur, prête à accueillir de nouveaux talents sur le plan académique et de nouveaux projets permettant encore son embellissement.

Pour ma part, ce mandat permettra, je l'espère, la réalisation de nouveaux buts et de nouveaux objectifs tant sur le plan personnel que sur le plan politique. Des objectifs et des ambitions que je tâcherai de mener avec force et détermination. Détermination, car je crois que la jeunesse permet d'apporter ce vent de fraîcheur dont la politique actuelle a tant besoin et pour laquelle les idées neuves, mais responsables, devront qu'on se permette la construction d'un avenir plus respectueux de nos aînés et en phase avec les attentes des nouvelles générations. Conviction, que je pense nécessaire, notamment, au regard des fonctions que je m'appête à endosser, la délégation du handicap et de la citoyenneté - j'en profite pour rendre un hommage tout particulier à mon prédécesseur Nicolas Porteix - la relation entre les élus et les agents communaux, mais également la relation entre les élus et les administrés doivent se faire de manière plus collaborative, plus fluide et toujours plus efficace pour offrir le meilleur service possible.

Enfin, sachez moi honoré à travers vous, Monsieur le Maire, et à travers vous, mes Chers collègues, d'apporter une nouvelle fois ma contribution au projet politique de Saint-Cloud et de servir une fois encore cette ville qui m'a vu naître et grandir.

Je vous remercie.

*(Applaudissements de l'assemblée)*



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

Le **MAIRE** donne la parole à Madame DOMAS.

### DÉCLARATION de Diane DOMAS

Merci Monsieur le Maire.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, ainsi que vous, mes Chers collègues, pour cette responsabilité que vous me confiez aujourd'hui.

C'est avec un véritable enthousiasme que j'entame cette nouvelle mandature en tant qu'adjointe territoriale, bientôt en charge de la démocratie participative, de l'événementiel et de la communication.

Cette nouvelle mission, je la conçois comme une chance, comme une chance de vous accompagner pour mettre en lumière nos initiatives ambitieuses qui sont autant de preuves de notre capacité à respecter nos engagements, comme une chance de mobiliser nos administrés de façon raisonnée sur des sujets où l'intelligence collective est nécessaire pour changer et pour avancer et, enfin, comme une chance d'externaliser le bon vivre à Saint-Cloud, comme une marque de fierté d'habiter ici .

Je succède à Clémence Jomier pour la communication et à Marc Climaud pour l'événementiel.

Chère Clémence, cher Marc, bravo pour tout ce que vous avez fait !

Maintenant, c'est à moi de jouer, je prends le flambeau.

Je vous remercie.

*(Applaudissements de l'assemblée)*

Le **MAIRE** donne la parole à Monsieur ACHARD.

### DÉCLARATION de Jean-Christophe ACHARD

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes Chers collègues,

Néophyte, Clodoaldien de fraîche date, je souhaite vous remercier, Monsieur le Maire, et mes collègues de la majorité municipale, de cette confiance accordée par cette élection comme adjoint territorial.

Je forme le vœu d'être, dans la délégation qui me sera vraisemblablement confiée, à la hauteur des attentes légitimes des Clodoaldiens, en veillant au respect d'équilibre qu'elle implique entre sécurité publique et prévention.

Prêt à servir dans la mesure de mes moyens et de mes compétences, soyez assurés, mes Chers collègues, de mon désir d'agir dans une confiance partagée, une subsidiarité bien comprise et un esprit de fraternité pour le bien commun.

Étant celui qui vraisemblablement clôt ces discours de remerciements, je tenais à vous dire, Chers collègues, « maintenant, hauts les cœurs !! ».

**LE MAIRE** : Avant de procéder à la lecture de la charte de l'élu local et à la dernière délibération, je veux tout de même vous confirmer l'ensemble des délégations, puisqu'ensuite ce sont des conseillers municipaux de la majorité qui ont une délégation ; nous avons donc comme :

- |   |                        |
|---|------------------------|
| - Délégué aux Transports et aux grandes infrastructures de transports : | Laurent MONJOLE        |
| - Déléguée à la Jeunesse :  | Edith SAGROUN          |
| - Délégué aux Grands Événements :                                       | François-Henri REYNAUD |
| - Déléguée aux Espaces verts, parcs et jardins :                        | Virginie RECHAIN       |
| - Délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité :       | Jean-Jacques VEILLEROT |
| - Déléguée à la Ville numérique :                                       | Claire LOUVET          |



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

Ainsi que nous le soulignons précédemment, nous avons bien 6 conseillers municipaux délégués de quartiers :

- Déléguée au quartier Hippodrome - Fouilleuse :	Mireille GUEZENEK
- Déléguée au quartier Coteaux - Bords de Seine :	Nathalie MOUTON-VEILLÉ
- Déléguée au quartier Pasteur - Magenta :	Diane MICHOUDET
- Délégué au quartier Centre - Village :	Nicolas PUJOL
- Déléguée au quartier Montretout - Coutureau :	Céline PEIGNÉ
- Déléguée au quartier du Val d'Or :	Pauline GEISMAR

Enfin,

Jean-Claude TREMINTIN sera notre Rapporteur général de la commission des Finances,  
et

Arnaud BOSSER sera notre Rapporteur général de la commission des Travaux.

Comme nous avons une doyenne talentueuse, nous nous sommes dits que nous pouvions lui confier une tâche cumulative, même si, dans l'esprit de nos administrés, le cumul des mandats n'est pas forcément un atout, ils ont tort en voyant les résultats de l'assemblée en ce moment, nous lui confions la **délégation aux Séniors** à Mireille Guezenek.

*(Applaudissements de l'assemblée)*

Mes Chers collègues, la loi ayant évolué, il nous faut maintenant procéder à la lecture de :

### LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Vous avez reçu un document de la charte qui représente un certain nombre de dizaines de pages :

*Copie de la charte et du chapitre du Code général des collectivités territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).*

Je ne vais bien évidemment pas lire l'ensemble des pages, parce que ce serait un peu fastidieux ; je vais donc vous lire une synthèse.

1. « L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. »
2. « Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. »
3. « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »
4. « L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins. »
5. « Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions. »
6. « L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné. ».
7. « Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

Il nous reste une délibération à prendre.

Délibération n° 20 : <b>LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE</b>
---

Pour ceux qui sont anciennement élus, ils auront peut-être pu constater qu'il y a peu de changements. Les évolutions législatives qui ont existé entre 2014 et 2020 permettent le fonctionnement de notre collectivité, dans le cadre d'un certain nombre de délégations que je ne vais peut-être pas vous énumérer. Chacun a pris connaissance du rapport de présentation ainsi que de la délibération.

Y a-t-il des questions avant de donner au vote ? Pas de question, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie.

### **ADOPTÉE PAR 35 VOIX.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1413-1, L. 2122-17, L. 2122-18, L. 2122-22 et L. 2122-23, **CONSIDÉRANT** que, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale, il y a lieu de donner au Maire les délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU** l'exposé du Maire,

**ARTICLE 1 : DECIDE** de charger le Maire par délégation et pour la durée du mandat :

- 1 - **d'arrêter et modifier** l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2 - **de fixer**, à l'exception des tarifs relatifs au stationnement payant sur voirie et en ouvrage, l'ensemble des tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3 - **de procéder**, dans les limites inscrites chaque année au budget communal, à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme, destinés au financement des investissements prévus par le Budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au 'a' de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du 'c' de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;  
Les délégations données en ce domaine prendront fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
- 4 - **de prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;
- 5 - **de décider** de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6 - **de passer** les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7 - **de créer**, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8 - **de prononcer** la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9 - **d'accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10 - **de décider** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11 - **de fixer** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12 - **de fixer**, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13 - **de décider** de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14 - **de fixer** les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15 - **d'exercer**, au nom de la Commune, sur l'ensemble du territoire communal, sans limitation de montant et sans restrictions quant aux conditions et charges grevant l'opération, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, et de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien déterminé selon les dispositions prévues à l'article L211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;
- 16 - **d'intenter** au nom de la Commune toutes actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, devant toute juridiction de l'ordre administratif ou judiciaire et de quelque degré que ce soit et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros ;  
La délégation ainsi consentie inclut pour le Maire d'avoir recours à l'assistance d'un avocat, de déterminer la possibilité de se constituer partie civile ou de déposer plainte avec constitution de partie civile au nom de la Commune, ainsi que d'agir, dans les cas prévus par la loi, par voie de citation directe ;
- 17 - **de régler** les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 euros par sinistre ;
- 18 - **de donner**, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19 - **de signer** la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20 - **de réaliser** les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de deux millions cinq cent mille euros (2 500 000 €).
- 21 - **d'exercer**, au nom de la Commune, sur l'ensemble du territoire communal, sans limitation de montant et sans restrictions quant aux conditions et charges grevant l'opération, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du Code de l'urbanisme ;



## Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2020

22 - **d'exercer** au nom de la Commune, sur l'ensemble du territoire communal, sans limitation de montant et sans restrictions quant aux conditions et charges grevant l'opération, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles ;

23 - **de prendre** les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune.

24 - **d'autoriser**, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

25 - **de demander** à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets menés en fonctionnement et en investissement, dans la limite de cinq millions d'euros hors taxe (5 000 000 E HT) ;

26 - **de procéder**, au nom de la Commune, sur l'ensemble du territoire communal, sans limitation de montant et sans restrictions quant aux conditions et charges grevant l'opération, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

27 - **d'exercer**, au nom de la Commune, les droits prévus au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants des locaux à usage d'habitation ;

**ARTICLE 2** : **DIT** que le Maire peut subdéléguer les compétences prévues à l'article 1 à ses adjoints et aux conseillers municipaux, dans le cadre des délégations de fonction ; il pourra également donner délégation de signature aux fonctionnaires territoriaux visés à l'article L.2122-19 du code général des collectivités territoriales sur l'ensemble de ces compétences.

**ARTICLE 3** : **DIT** qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du Maire, l'Adjoint chargé de la suppléance du Maire, disposera des mêmes délégations que celles accordées au Maire en application de l'article 1.

Si, pour quelque motif que ce soit, l'adjoint chargé de la suppléance du Maire était alors empêché, les dispositions de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales s'appliqueraient.

*(Applaudissements de l'assemblée)*

oooooooooooooooooooo

**Éric BERDOATI** : L'ordre du jour est maintenant épuisé et je voulais en clôture vous dire quelques mots. Rassurez-vous, je serai court, j'ai fait une intervention tout à l'heure et je ne souhaite pas refaire un nouveau discours. Mais j'ai toujours une certaine pudeur à annoncer des choses personnelles et j'ai estimé que, dans mon discours qui a suivi mon élection aux fonctions de maire, ce n'était pas le lieu d'en parler.

Je voulais dire tout simplement combien j'étais reconnaissant à ma famille, ma maman qui nous regarde, mon épouse, mes filles, de leur accompagnement, de leur soutien, de leur patience, parce que, vous l'avez dit, mes Chers collègues, s'engager c'est une chose, c'est quelque chose qu'on décide collectivement avec sa famille, mais ensuite ce sont des choses plus personnelles qui, parfois, vous privent de ces moments qu'on peut partager ensemble et qui sont indispensables à la vie quotidienne.

Avant de lever la séance, je souhaitais leur dire combien je les aime, combien je les remercie d'être à mes côtés. Et avoir une pensée pour elles, dans l'éloignement du domicile conjugal ou du foyer familial, sera encore une constante. Je les remercie beaucoup, je pense bien à elles. J'ai aussi une pensée pour mon papa qui est parti il y a très longtemps et qui, j'espère, est fier de moi.

Je vous remercie.

**La séance est levée.**

*(Applaudissements de l'assemblée)*

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 16h45**

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 27 mai 2020 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 28 mai 2020, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site intranet de la Ville, le 28 mai 2020.

Enfin, il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

**LE MAIRE,**

**Éric BERDOATI**